

Conseil d'école n°1 - Jeudi 7 novembre 2013

Président de séance : M. Taudin

Secrétaire de séance : Mme Pérille

Membres présents :

Mairie : Mme Rigaud

Equipe enseignante : Mmes Bayssette, Bessin, Boulhaïs, Canevet, Forment, Hervé-Deville, Leyniac, Machado, Martin, Pérille, Schipper, Sonfils, Tonon et M. Taudin.

Parents d'élèves : Mmes Cortinas, Dissaux, Pareja, Lebrun, M. Guidez. Mmes Defoort, Galan, Greslot, Lalande, Lauilhé, Lecroart, Talou

DDEN : Mme Laville

Invités supplémentaires : Mlle Larrous, Mme Vincent, Mme Gabet.

Absents excusés : Mme Chaït

Séance ouverte à 17h 30.

1. Le Conseil d'école : membres, fonctionnement.

1.1. En cette première réunion du Conseil d'école, monsieur Taudin en rappelle le fonctionnement défini par le décret n°90-788 du 6 septembre 1990. Articles 17 et 18.

Il précise que le conseil d'école est le lieu où s'élabore la réflexion de l'ensemble des partenaires de l'école dont le but est d'abord d'assurer la plus grande réussite possible aux élèves.

Il souhaite que le Conseil continue à travailler au service des enfants, dans un esprit constructif et un climat empreint de respect mutuel.

1.2. Les résultats des élections des parents d'élèves sont rappelés.

Nombre d'inscrits : 449

Nombre de votants : 236 soit environ 53 %

Nombre de sièges obtenus : 5 sièges à la FCPE

6 sièges à l'API Hastignan

Le vote par correspondance a de nouveau été très largement utilisé mais nous avons obligation de mettre en place un bureau de vote.

La mise sous enveloppe du matériel s'est déroulée un mercredi soir. Le travail conséquent qui a précédé, pour la mise à jour de la liste électorale a contribué avantagement à son bon déroulement.

1.3. La composition du Conseil d'école. Les différents membres sont présentés.

Le directeur, président ;

Le maire ou son représentant et un conseiller municipal : Mmes Motzig et Rigaud ;

Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants : Mmes Bayssette (CE2), Boulhaïs (CM1-CM2), Canevet(ZIL), Chaït (CLIS) actuellement remplacée par C.Bessin, Forment (CE1), Hervé-Deville (CM1), Leyniac (CE2 et CM2), Machado (CE1), Martin (CE2), Pérille (CE1), Schipper (CP), Sonfils (CM2), Tonon (CP). M. Taudin (CM2) ;

Un membre du RASED ;

Les représentants des parents : Titulaires / Mmes Dissaux, Cortinas, Lebrun, Fournier et M. Guidez (FCPE). Mmes Lecroart, Galan, Greslot, Lauilhe, Lalande et Talou (API Hastignan)

Suppléants /Mmes Richez, Boissard, Pareja et Grelier (FCPE) et Mmes Vaubourdolle, Marques, Defoort et M. Hudrissier (API Hastignan)

Le délégué départemental de l'Education nationale :

Mme Laville Claudy

Invités supplémentaires, selon l'ordre du jour du Conseil d'Ecole : Melle Larrous (coordinatrice APS), Mme Vincent (responsable de la restauration). Mme Gabet (Assistante du Directeur).

L'Inspecteur de l'Education nationale : assiste de droit au Conseil.

Chacun se présente.

Madame Laville, nouvellement nommée DDEN chargée de visiter l'école, présente son rôle (Médiateur entre tous les services de l'école).

Monsieur Taudin rappelle que l'ensemble des membres peut assister au Conseil. Les titulaires (ou leurs suppléants, en cas d'absence) prennent part aux votes.

Les invitations, avec l'ordre du jour, sont envoyées par la messagerie électronique.

A l'issue du Conseil, un procès verbal est établi, signé par le président et la secrétaire de séance.

1.4. Une information est donnée sur l'organisation du dialogue avec les familles.

Les nouveaux parents sont reçus lors de l'inscription, par le directeur.

Des courriers partent à destination des familles en début d'année.

Une réunion a été proposée pour les nouveaux parents, au cours de laquelle des renseignements d'ordre administratif ont été donnés ou précisés. Les associations de parents présentes à l'école ont pu s'y présenter.

En début d'année, chaque maître propose une réunion de rentrée : des informations d'ordre général et pédagogique y sont données.

Au cours de l'année, les parents sont reçus selon les besoins, à leur demande, à celle de l'enseignant ou du directeur ; une demande de RV est préférable.

La correspondance par les cahiers de liaison, les résultats du travail permettent aussi la communication.

Les bulletins de liaison périodiques sont adressés aux familles chaque trimestre.

1.5. Le RASED

Suite à la suppression des postes d'Adaptation et Rééducation, seul demeure celui de la psychologue scolaire.

1.6. L'emploi de vie scolaire, aide à l'administration

L'école bénéficie à nouveau d'une assistante administrative, Madame Gabet pour un contrat de 2 ans.

1.7. Les emplois AVS auprès des enfants en situation de handicap :

- Madame Quérillac pour 2 enfants
- Madame Saunier (à partir du 12/11/13) pour 2 enfants
- Madame Surault (à partir du 2/12/13) pour la CIIS.

2. Le règlement intérieur de l'école : mise à jour, adoption.

2.1. Le règlement précédent est repris pour base. Les points suivants sont développés :

Le respect des horaires : on constate un nombre non négligeable de retards, assez réguliers, ne serait-ce que quelques minutes, qui perturbent la fermeture des portails et génèrent

inévitablement un stress pour les enfants. Chacun doit veiller à bien respecter les horaires scolaires.
Les demandes d'autorisation d'absence à caractère exceptionnel : elles doivent garder un caractère **exceptionnel** ; la présence à l'école est obligatoire.
Le règlement est adopté à l'unanimité.

2.2. En l'absence du directeur, madame Schipper assure l'intérim.

2.3. L'école et la responsabilité partagée :
L'école fonctionne dans des locaux communaux.
Le temps scolaire va de 8h35 à 12h et de 13h35 à 15h45.
8h35 à 11h45 le mercredi. L'école fonctionne alors sous la responsabilité de l'Education nationale.
Le temps périscolaire encadre ce temps scolaire : APS (7h-8h35 et 16h30-19h), pause méridienne avec temps de repas, TAP (15h45-16h30). L'école est alors sous la responsabilité de la ville.
L'ensemble des personnels de l'école partage les informations pour assurer continuité et harmonie dans la prise en charge des élèves, au cours des différents moments.

3. Mise en place de la réforme scolaire ; rythmes, PEDT

Mlle Larrous en est la coordinatrice, accompagnée par une équipe d'animateurs (6 pour l'APS du matin, 7 le midi, 11 pour les TAP, 9 pour l'APS du soir, 5 pour le CLAE).
La fréquentation moyenne est de 65 enfants le matin, 153 pour les TAP, 87 pour l'APS du soir, 50 pour le CLAE, 70 au restaurant le mercredi.
Les TAP fonctionnent par cycle.
Les enfants inscrits au multisports ne choisissent qu'un TAP à caractère sportif. Cela permet d'équilibrer le nombre d'activités pour tous (2 ateliers par enfant).
Les animateurs récupèrent les enfants dans les classes.
Les parents s'étonnent du taux d'encadrement différent pour l'APS (1 animateur pour 14 enfants) et pour les TAP (1 animateur pour 18 enfants) qu'ils jugent insuffisant.

4. Préparation de la rentrée 2013

4.1. Les effectifs

Cette année, l'école accueille 268 élèves :
54 CP + 54 CE1 + 47 CE2 + 45 CM1 + 58 CM2 + 9 CLIS

Par projection, pour l'année prochaine, nous pouvons attendre 262 élèves :
50 CP + 54 CE1 + 54 CE2 + 47 CM1 + 45 CM2 + 12 CLIS

Nous ne connaissons pas à cette heure l'impact des départs et des arrivées.
Il n'y a pas de remarque particulière du Conseil d'école. Ces nombres ont été transmis à la DSDEN en octobre pour une première enquête de préparation de la rentrée.

5. Les travaux dans l'école

5.1. Les travaux réalisés cette année :

La peinture de la classe 8, la pose de panneaux photovoltaïques, le nouveau système de chauffage, l'équipement de trois classes en TNI.
S'ajoutent à ceux-là les travaux courants.
Il est aussi prévu :

- l'isolation des murs par l'extérieur ;
- La pose de clôtures à l'intérieur de l'école pour diriger vers l'entrée les personnes qui se présentent dans la journée ; cela devrait se faire pendant les vacances de Noël.

6. Les évènements dans l'école cette année

Noël :

19 décembre : repas de Noël

20 décembre : goûter offert par la commune

Carnaval :

14 mars. Animation en cours de préparation.

La souscription est reconduite.

Porte ouverte :

20 juin, 17h30

La forme et l'organisation adoptées l'année dernière, très appréciée et ayant donné satisfaction à tout le monde, sont reconduites. La demande de matériel doit être rapidement effectuée.

Les parents prennent en charge la partie animation ; l'APS est favorable à apporter son aide.

Les enseignants s'occupent de la partie exposition des travaux et réalisations pédagogiques et y reçoivent les familles.

7. La coopérative

Madame Sonfils, mandataire, en expose le bilan.

Le budget est toujours équilibré. Le bilan de l'année précédente a été présenté aux parents élus, madame Lecroart et monsieur Guidez. Il a été envoyé à l'OCCE.

Recettes et dépenses s'équilibrent. Les achats ont concerné : la dotation en ouvrages pour la BCD, la maintenance des livres, les abonnements de classes, la cotisation à l'OCCE, l'achat de lots pour la tombola, les Pupilles. Chaque classe est dotée de 120€, qu'elle gère selon ses besoins.

Les recettes sont alimentées par les cotisations des familles, le bénéfice des photos scolaires, le bénéfice de la souscription de Carnaval. Sont venues s'ajouter : une dotation de l'Amicale laïque, sur projet présenté par l'école, qui a permis l'achat d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur

Madame Sonfils rappelle l'esprit coopératif qui doit animer l'utilisation de la coopérative.

La gestion de la BCD va demander l'aide des parents, en particulier pour la couverture et la maintenance des ouvrages.

8. L'USEP

Madame Boulhaïs indique que la licence USEP est proposée aux élèves de cycle 3, et rappelle les activités programmées. La cotisation est de 18€ pour l'année.

Cette année, l'USEP compte 50 licenciés.

Différentes activités sont proposées tout au long de l'année.

La participation aux activités est au choix ; le bulletin d'inscription est à rendre le plus tôt possible.

9. La restauration scolaire

Un nombre important d'enfants prend son repas à l'école.

Le temps de repas se passe bien.

Une dérogation est accordée pour que les familles récupèrent les enfants entre 13h et 14h le mercredi.

10. Dates des prochains Conseils d'école

Vendredi 21 mars, 17h30

Vendredi 6 juin, 17h30

Séance levée à 20h00.

Le Directeur
P.Taudin

La secrétaire de séance
I. Pérille